

Mise à jour de cette page :  
29/01/2026

## [Communiqué] Proposition de loi Duplomb : des reculs inacceptables



Ressources pour  
comprendre et traduire

**Format :**  
Autre

**Année :**  
2025

**Auteur :**

FRENE et Fédération (Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement) et Fédération Promotion Santé

Le communiqué de presse intitulé « Proposition de loi Duplomb : des reculs inacceptables pour les acteurs de la promotion de la santé et de l'environnement » a été publié le 29 janvier 2026. Ce document expose les préoccupations de la Fédération Promotion Santé et du Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement (FRENE) face à la proposition de loi du sénateur LR, Laurent Duplomb, relative à « l'adaptation des contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». De nombreux acteurs de la promotion de la santé, des ONG, mais aussi syndicats et partis politiques, ont dénoncé son caractère rétrograde en termes de protection de la santé humaine, animale et des écosystèmes. Elle contient en effet des mesures telles que la réautorisation de l'usage d'un pesticide de la famille des néonicotinoïdes, la relance des méga-bassines et des élevages intensifs, l'affaiblissement de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Office français de la biodiversité (OFB). Cette proposition de loi, qui devait faire l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale à partir du 26 mai 2025, sera finalement examinée en commission mixte paritaire, où les partisans de ce texte sont majoritaires.

Frene (Réseau français d'éducation à la nature et à l'environnement) et Fédération Promotion Santé joignent leurs voix à toutes celles, nombreuses, qui protestent contre ce recul inacceptable pour la protection de la santé du vivant, et contre le passage en force de mesures dont l'énorme impact sur nos biens communs aurait pleinement justifié un débat démocratique.

### Accéder à la ressource

Consulter le communiqué complet sur le site de la Fédération Promotion Santé